



## LES POURSUITES D'ÉTUDES À BAC+5 DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ : QUELLE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE ET QUELS PROFILS D'ÉTUDIANTS

L'enseignement supérieur privé connaît une croissance exponentielle depuis les années 2010 (augmentation des effectifs de +104 % entre 2012 et 2020). En 2020, il représentait un quart du volume des inscriptions dans le supérieur. Cet essor repose sur plusieurs stratégies adoptées par les acteurs du privé : diversification de leur offre de formation et du public accueilli, ouverture d'écoles régionales, acquisitions d'écoles par de grands groupes éducatifs (permettant la mutualisation des fonctions supports), internationalisation, etc. (Blanchard, Batsch). Il a en outre bénéficié de la réforme de l'apprentissage en 2018 qui permet l'inscription en alternance d'étudiants au sein de ces structures privées. Cette mesure a en partie levé la barrière du financement, les frais d'inscription étant pris en charge par les employeurs, eux-mêmes bénéficiaires de subventions étatiques importantes. Nous assistons donc à une **restructuration et une complexification du secteur de l'enseignement supérieur et au renforcement d'un marché concurrentiel**. Ainsi, un processus de privatisation de l'enseignement supérieur s'observe, compris comme le transfert d'éléments du secteur éducatif, traditionnellement publics, vers le secteur privé, ou à leur influence par celui-ci. Par ailleurs, l'essor du privé est aussi associé au concept de marchandisation, qui désigne la tendance à générer un profit à partir d'une activité qui n'est pas initialement destinée au commerce (Gibert, 2021). Ces processus de privatisation et marchandisation affectent également les structures publiques (externalisation, marchandisation des formations). **Dans le même temps, la demande d'éducation des étudiants et de leurs familles se porte de plus en plus vers un niveau bac+5**. Les enquêtes "Projet à l'entrée en L1" de l'université de Tours l'illustrent bien : en 2008, 57 % des néobacheliers en L1 déclaraient vouloir obtenir un bac+5 ou plus contre 78 % des inscrits en L1 en 2023 (13 % ne savent pas encore et 8 % visent un bac+3). Les données nationales montrent une augmentation des effectifs à ce niveau d'études mais cette expansion semble surtout bénéficier depuis quelques années au secteur privé (les effectifs en master des universités étant en stagnation voire en légère baisse). **Par ailleurs, la mise en place de la plateforme MonMaster en 2023 a renforcé la sélectivité à ce niveau d'études. La restriction budgétaire qui pèse sur de nombreuses universités avec la limitation des places en master (surtout au vu des effectifs importants de diplômés d'un bac+3) génère une tension entre l'offre et la demande qui s'avère favorable au secteur privé.**

C'est dans ce nouveau contexte que cette étude vise à mettre en lumière la diversité des acteurs de l'enseignement supérieur et à mesurer le taux de poursuite d'études au niveau bac+5 pour les diplômés universitaires de licence générale, licence professionnelle (LP) et master dans ce domaine. Ces formations de niveau bac+5 incluent celles reconnues ou non par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), accessibles après l'obtention d'un diplôme de niveau bac+3 minimum ou d'un titre professionnel de niveau 6 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Les données proviennent des enquêtes de suivi des diplômés de l'université de Tours ayant obtenu une licence générale, une LP ou un master. Les promotions 21-22 et 22-23 ont été agrégées afin d'augmenter les effectifs et ainsi obtenir des données statistiques plus robustes. Les enquêtes sont menées par questionnaire via une diffusion mail et téléphonique. Elles s'intéressent à la situation à N+1 (l'année suivant la diplomation) des diplômés et permettent ainsi de constater une poursuite d'études éventuelle. Nous considérons les poursuites d'études comme des inscriptions dans des établissements d'enseignement. Les personnes en emploi en parallèle d'une inscription en formation sont bien considérées comme en études (par exemple pour les alternants ou les personnes occupant un job étudiant en parallèle). En revanche, les personnes préparant des concours sans inscription en parallèle dans une structure sont exclues du champ des poursuites d'études. Tous les diplômés interrogés n'ont pas répondu aux enquêtes, ce qui entraîne une part de non-réponse : la situation à N+1 est inconnue pour 17 % des diplômés de licence générale, 23 % des diplômés de licence professionnelle et 22 % des diplômés de master. Les analyses présentées excluent ces non-répondants.

### MÉTHODOLOGIE Effectifs

	Diplômés	Situation N+1 connue	Situation N+1 d'études
Licence générale	4829	3396	3295
Licence professionnelle	1146	882	302
Master	2804	2181	459

	Taux de Femmes	Taux d'étudiants étrangers	Taux de boursiers
Licence générale	67%	8%	43%
LP	51%	3%	14%
Master	65%	5,50%	25%
Ensemble	64%	7%	34%

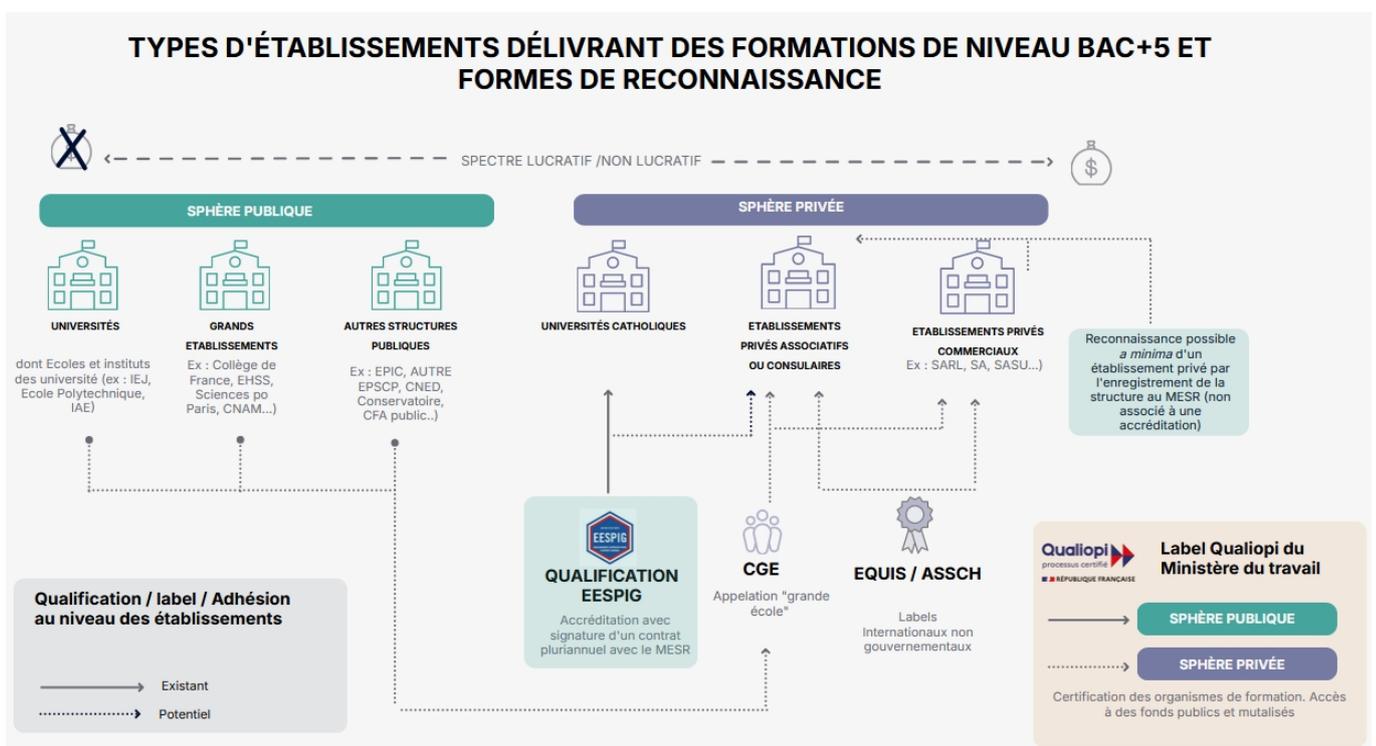
	Taux bac Général	Taux Mention B/TB	Taux originaires région CVDL
Licence générale	87%	39%	77,50%
LP	54%	30%	49%
Master	81%	37%	52%
Ensemble	81%	37%	66%

Le paysage de l'enseignement supérieur en France est caractérisé par une grande diversité d'acteurs et de statuts qui rend complexe l'élaboration d'un panorama exhaustif. Nous allons en dresser les contours en nous concentrant sur les spécificités de l'enseignement supérieur privé par rapport aux établissements publics. Pour ce faire, nous adoptons une approche double : l'une centrée sur les établissements, l'autre sur les types de formations, selon la même méthodologie employée dans le rapport d'information sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif des députées Béatrice Descamps et Estelle Folset.

**Le statut juridique constitue une première clé de lecture pour caractériser les acteurs de l'enseignement supérieur.** Au sein de la sphère publique nous retrouvons principalement les universités et les grands établissements ainsi que d'autres structures plus marginales sous tutelle du MESR. **Du côté de la sphère privée, les établissements peuvent être enregistrés sous statut associatif ou consulaire, d'autres en tant que société commerciale prenant différentes formes juridiques** (société commerciale, SASU, SA...). Un premier constat s'impose, **les établissements privés peuvent être à caractère lucratif ou non lucratif**. En réalité, le statut juridique seul ne suffit pas toujours à trancher sur leur nature lucrative. La définition fiscale de cette notion repose sur plusieurs critères (Cf. Rapport d'information à l'assemblée) : une gestion désintéressée, les conditions d'exercice d'une activité concurrentielle et l'utilisation des bénéfices dégagés (réinvestissement total dans la structure ou redistribution des profits). Toutefois, en règle générale, les établissements privés associatifs et consulaires sont à but non lucratif ce statut limitant l'utilisation des bénéfices. En revanche, c'est au sein des structures commerciales, libres de disposer de leurs profits, que l'on observe la plus grande diversité de modèle de gouvernance et de gestion (modèle actionnarial, versement de dividendes, cession d'actifs etc.).

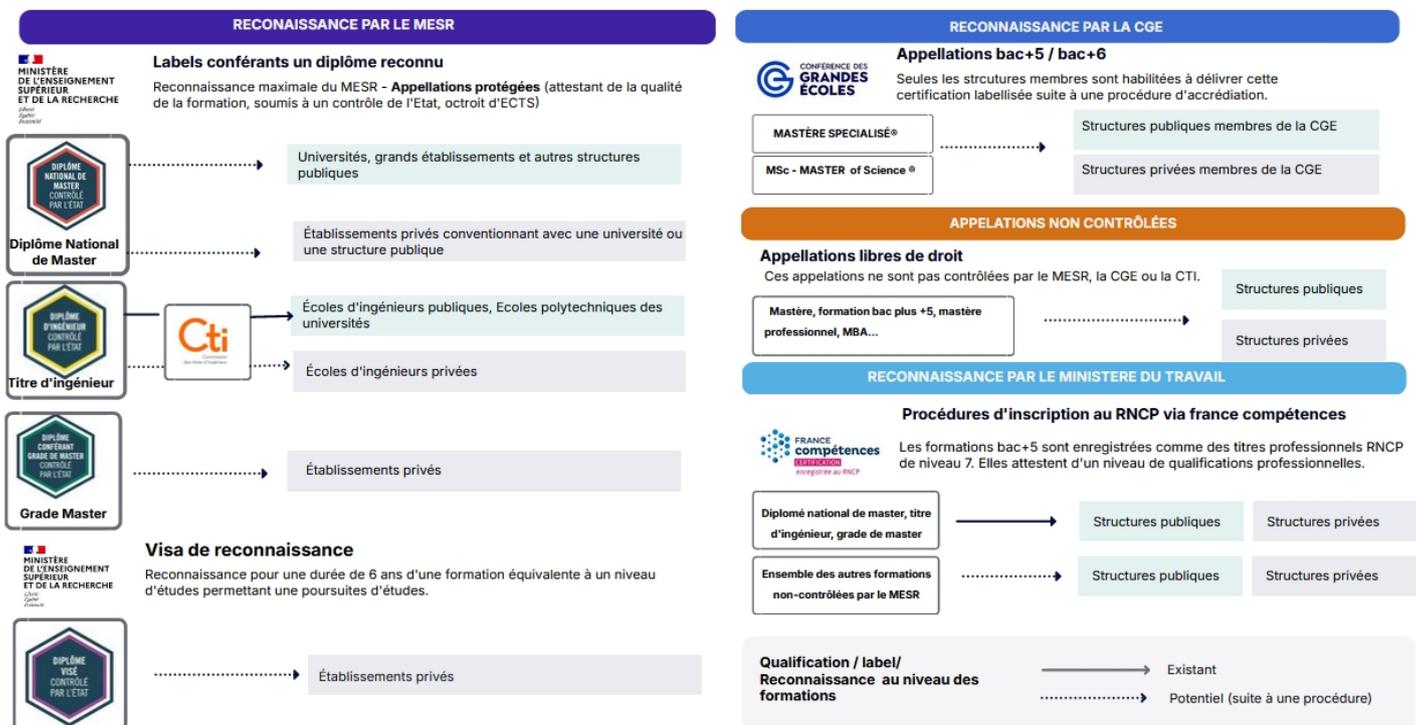
**Le MESR peut accorder le label EESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) à certains établissements privés, pour une période déterminée mais renouvelable. Ce label reconnaît leur qualité et en fait des opérateurs d'intérêt général.** Ces derniers sont soumis à un contrôle de l'Etat et à une évaluation par le HCERES selon des critères pédagogiques, financiers, de gestion, etc. **Seuls les établissements non-lucratifs donc a priori de statut associatif, consulaire ou de syndicat professionnel peuvent prétendre à cette labellisation.** À noter que l'ensemble des instituts catholiques en bénéficient. **Au-delà du caractère lucratif d'un établissement, une autre ligne de lecture essentielle réside donc dans la reconnaissance par le MESR de l'établissement privé dans son ensemble via une accréditation.** Les établissements privés peuvent *a minima* s'enregistrer auprès du MESR en tant qu'organisme de formation du supérieur, première étape avant une demande d'accréditation de l'établissement ou d'une formation.

**Les établissements peuvent en outre bénéficier de labels internationaux indépendamment de la reconnaissance étatique, les plus courants étant les labels EQUIS (européen) et AACSB (américain) visant à mettre en avant leur excellence académique.** Par ailleurs, le label Qualiopi régi par le Ministère du travail certifie de la qualité des prestataires et organismes de formations concourant au développement des compétences et de la formation professionnelle. La détention de ce label permet l'accès à des fonds publics ou mutualisés notamment pour l'accueil de publics de formation continue financés. Alors que ce label est accordé *de facto* aux établissements publics, les structures privées doivent suivre une procédure de certification pour l'obtenir.



Dans un second temps, l'analyse peut se focaliser sur les types de formations délivrées par les établissements privés. **Au niveau du bac+5, seules certaines formations bénéficient d'une reconnaissance officielle du MESR. Parmi ces formations reconnues, on retrouve le grade de master et le titre d'ingénieur, qui, tout comme le Diplôme National de Master, octroient des crédits ECTS, offrent la possibilité de poursuivre des études et s'apparentent à un diplôme.** Ces formations labellisées peuvent être proposées dans les EESPIG mais aussi dans d'autres structures privées. Les formations dénommées « Programme grande école » (PGE) sont la plupart du temps labellisées « grade de master » et sont accessibles via le passage par des classes préparatoires mais aussi de plus en plus via des « admissions parallèles » après un bac+3 (par le biais de concours mais aussi des processus de sélection propres à chaque école). La dénomination PGE permet de mettre en avant la formation principale de l'école. Pour d'autres formations, aux appellations libres, **une autre reconnaissance existe via le visa « diplôme visé par le MESR » impliquant aussi un contrôle de ce dernier et officialisant un niveau académique.** Le grade master se différencie dans l'importance accordée à la recherche via notamment un quota d'enseignants chercheurs publiant des articles. **Par ailleurs, le MSc - Mastère spécialisé® et le Master of science® sont des appellations contrôlées, propriété de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE). Seuls les établissements, qu'ils soient privés ou publics, membres de la CGE peuvent les délivrer (avec le ®, seul le sigle étant protégé par la CGE).** En dehors de ces formations accréditées, de nombreux établissements privés proposent des programmes aux appellations non encadrées par le MESR, comme « mastère », « MBA », ou encore « niveau master » ou « formation bac+5 », empruntant parfois aux termes anglo-saxons ou se rapprochant des intitulés du master sans en avoir la reconnaissance officielle. **Toutefois, bien que non labellisées par le MESR, certaines de ces formations peuvent obtenir une reconnaissance (sur demande et après son instruction) du Ministère du Travail grâce à l'organisme France compétences pour une durée d'1 à 5 ans, qui les enregistrent alors comme des titres professionnels au RNCP.** Pour les formations de niveau bac+5, cette reconnaissance se traduit par un titre certifié RNCP de niveau 7, attestant de la correspondance entre les compétences acquises et les besoins économiques du moment. Cette reconnaissance est automatique pour les diplômes nationaux et titres professionnels délivrés par l'Etat (master, BTS, BUT...), contrairement aux formations privées qui doivent en faire la demande.

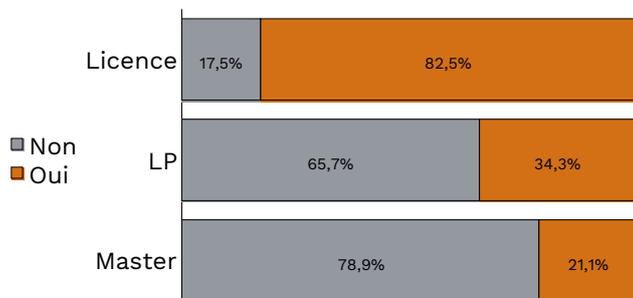
### TYPE DE FORMATIONS DE NIVEAU BAC+5 ET LEUR RECONNAISSANCE



Cette première description du paysage de l'enseignement supérieur met en lumière sa complexité, particulièrement en ce qui concerne les diverses formes de reconnaissance étatique (portant à la fois sur les écoles et sur les formations). Elle participe d'un manque de lisibilité pour les étudiants et les recruteurs et d'une difficulté à discerner la valeur et la reconnaissance officielle de chaque cursus. Cette confusion peut être entretenue par les établissements privés qui adoptent des stratégies de communication ambivalentes (en mettant par exemple en avant une "reconnaissance par l'Etat" pour des titres seulement inscrits au RNCP mais non visés par le MESR). La hausse de la demande d'études longues et la limitation des capacités d'accueil en master à l'université peut pousser certains étudiants vers des alternatives privées. La suite de l'analyse vise à identifier les trajectoires de nos diplômés en tenant compte de cette hétérogénéité de statuts des établissements et des formations.

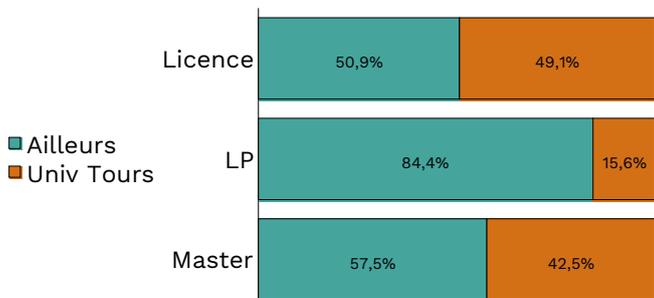
Après avoir présenté le contexte entourant les multiples acteurs de l'enseignement supérieur, les données statistiques concernant les diplômés de l'université de Tours offrent un aperçu des proportions et des profils d'étudiants qui s'orientent vers le secteur privé. Avant d'analyser en détail les inscriptions dans les établissements privés, nous débiterons par un point sur la poursuite d'études au sein de notre population.

### Poursuites d'études à N+1 post-diplôme



**83 % des diplômés de licence générale de l'université de Tours entreprennent des études directement après leur diplomation.** Après une licence, les poursuites d'études sont légèrement moins courantes pour les diplômés d'une formation issue des facultés ASH ou LL (20 % d'arrêt). Les bacheliers professionnels, déjà sous-représentés parmi les diplômés de licence, poursuivent encore moins que les autres leurs études (40 % d'arrêt), par rapport notamment aux bacheliers S et aux titulaires d'un titre étranger (84 % et 91 % de poursuites d'études). En outre, plus la mention obtenue au bac est élevée plus les chances de poursuites d'études augmentent. Par ailleurs, **la moitié des diplômés de licence qui poursuivent des études quitte l'université de Tours.**

### Poursuites d'études à l'université de Tours ou ailleurs

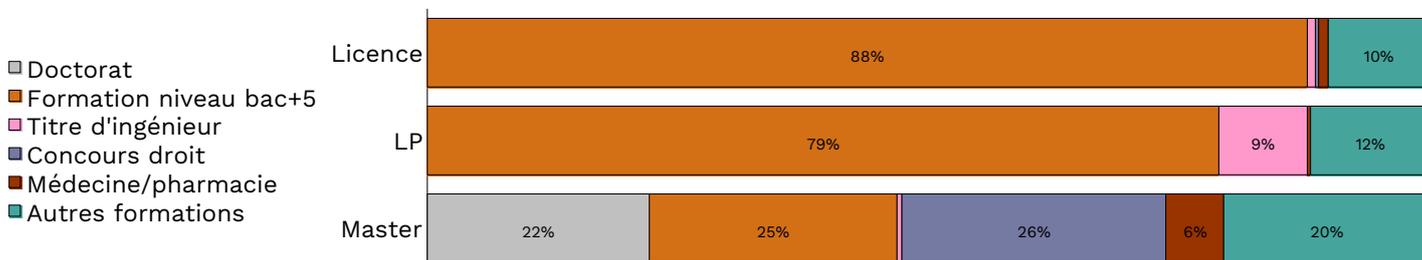


**Un tiers des diplômés de LP reprennent une formation après l'obtention de leur diplôme.** Les bacheliers technologiques privilégient plus fréquemment une insertion professionnelle directe. Comme pour les diplômés de licence et de master, la mention au bac influe positivement sur la poursuite d'études. **La majorité des diplômés de LP qui poursuivent leurs études le font en dehors de l'établissement (84 %).**

**Enfin, 2 diplômés sur 10 de master poursuivent des études dont 46 % à l'université de Tours.**

**Les diplômés de LP et de licence générale optant pour une poursuite d'études s'orientent généralement dans des formations de niveau bac+5 (reconnues ou non par le MESR). C'est le cas de 88 % des diplômés de licence générale et 79 % des diplômés de LP poursuivant leurs études** (en excluant les titres d'ingénieur qui sont aussi des formations bac+5 reconnues grade master). Une plus grande diversité de choix de formations s'observe pour les titulaires d'un master. Un quart d'entre eux choisissent effectivement de s'inscrire dans une autre formation bac+5, d'un niveau équivalent à celui précédemment obtenu.

### Type de poursuites d'études à N+1



*Concours droit : préparation aux concours de droit type avocature, magistrature, écoles notariales et leurs écoles afférentes (CAPA, IEJ...)*

*Médecine/pharmacie : études spécifiques à la formation en médecine et pharmacie.*

*Lecture : Parmi les diplômés de licence générale poursuivant leurs études, 88 % se sont inscrits dans une formation de niveau bac+5 type master.*

La plupart de nos diplômés de bac+3 entrent donc en première année d'une formation visant un bac+5. Nous allons désormais observer parmi eux la part de poursuites d'études dans des établissements privés.

Les diplômés de licence générale poursuivent massivement leurs études (82 %). Une proportion non négligeable de diplômés d'une LP se trouvent également dans cette situation (34 %). Généralement, ils optent pour une formation menant à un niveau bac+5. À ce niveau d'études, la concurrence entre le public et le privé s'est considérablement intensifiée, plaçant les étudiants dans un environnement compétitif. L'orientation peut être perçue comme un processus progressif se déroulant dans un contexte de sélection et de tri successifs des étudiants (Cf Allouch, Espagno-Abadie). Ainsi, le choix de la poursuite d'études nécessite un travail d'anticipation, façonné par les contraintes et les ressources propres à chaque candidat en master. Toutefois, seul l'aspect quantitatif sera abordé ici, laissant de côté l'exploration des raisons inhérentes à l'inscription et les contraintes pesant sur les choix d'orientation.

**Choix du privé ou du public pour des formations bac+5**



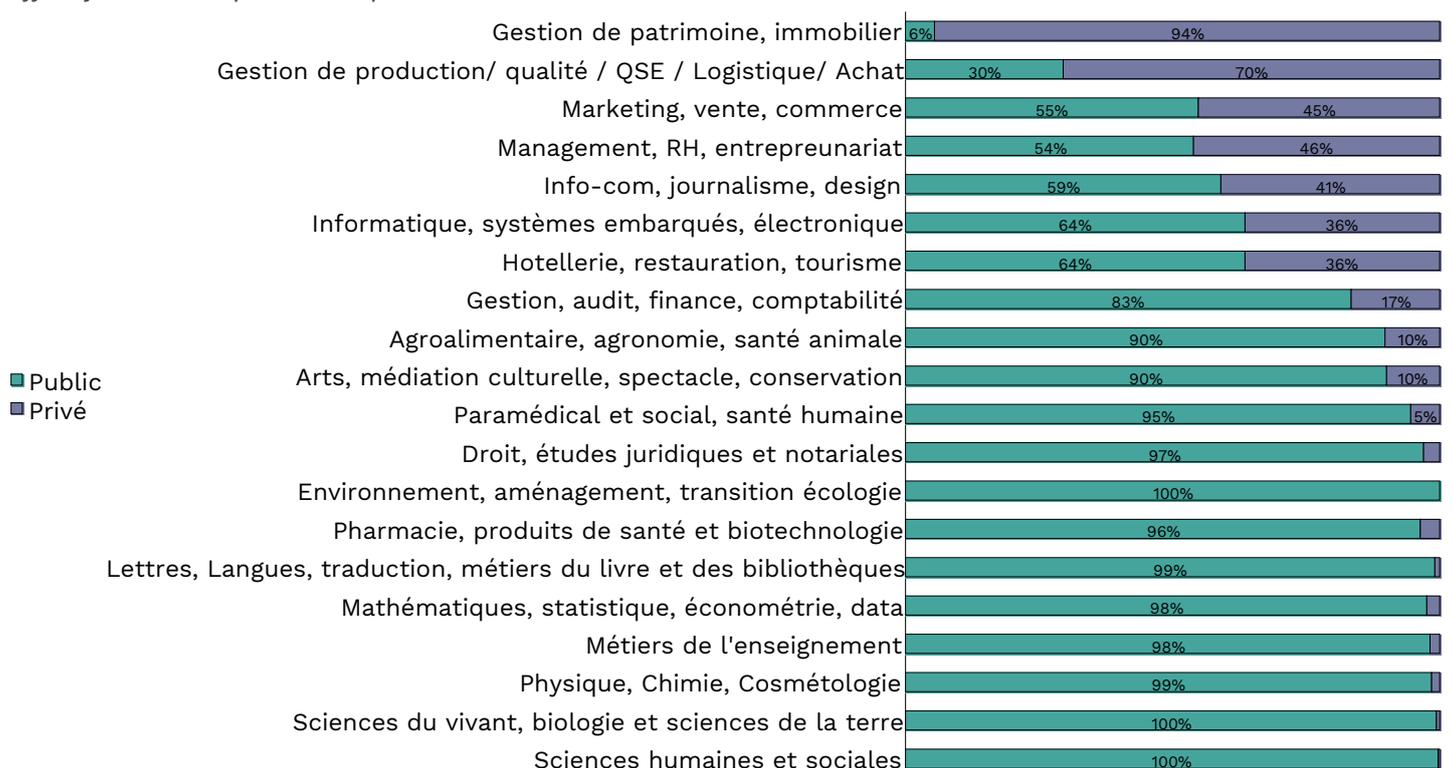
L'inscription dans le privé reste peu élevée mais non négligeable après une Licence générale (avec 8 % de diplômés concernés) tout comme après un master (16 %). En revanche, une forte tendance se dessine chez les diplômés de LP à poursuivre leur formation bac+5 dans le privé (61 %). Plusieurs hypothèses peuvent être formulées à partir de ce constat.

Il est possible que les diplômés de LP soient plus souvent refusés en master universitaire, le MESR soulignant la finalité d'une insertion professionnelle directe pour ces diplômés. L'arrêté master de 2018 introduit d'ailleurs un droit à la poursuite d'études des titulaires d'une licence générale mais ne mentionne pas le cas des LP. Un premier obstacle est donc potentiellement de nature institutionnelle, avec des jurys de sélection de master universitaire qui tendraient à écarter ces profils en conformité avec les directives du ministère de tutelle. Les diplômés de BUT, remplaçant le DUT par un cycle de 3 ans, pourront se retrouver dans une situation similaire, le privé se positionnant comme une alternative pour ces publics. Une autre hypothèse repose sur la nature des disciplines enseignées en LP, qui pourraient être plus concurrentielles entre acteurs privés et publics que celles dispensées dans les licences générales. Enfin, les diplômés de LP pourraient accorder davantage d'importance à l'aspect professionnalisant des formations, voire privilégier le capital économique plutôt que le capital culturel ou académique.

La comparaison de la part d'établissements publics et privés selon les domaines d'études nous renseigne d'ailleurs sur les champs disciplinaires les plus concurrentiels. Ainsi, la part d'établissements privés est plus importante dans les formations liées à "la gestion de patrimoine, immobilier", "Marketing et vente", "le management, RH", "l'information-communication, journalisme", "l'informatique et systèmes embarqués", "le Marketing et vente" et la "gestion de production/qualité".

**Part public/privé selon le domaine de discipline des formations bac+5**

Effectifs minimum pris en compte : 10 individus



Ces fortes différences révèlent un quasi-monopole du secteur public dans certains domaines disciplinaires, tels que les SHS, ou les Sciences du vivant. Le développement des formations privées s'est principalement concentré autour des écoles de commerces et de management, qui recrutent des étudiants pouvant provenir d'horizons disciplinaires variés. Au-delà de cet ancrage historique, le privé revendique répondre à la demande de certains secteurs professionnels avec une double approche : d'une part, en ouvrant des formations dans des secteurs où les besoins semblent importants et, d'autre part, en ouvrant des formations dites "de niche" là où les universités proposent encore peu de cursus. Comme le précise Marianne Blanchard, "la concurrence donne lieu à des logiques de segmentation : elles ne cherchent pas tant à éliminer la concurrence qu'à se positionner sur le marché avec des produits et attirer un certain type de clientèle et une logique de convergence". De plus, la littérature souligne que les structures privées privilégient des formations nécessitant peu d'investissement initial (en opposition à celles requérant du matériel technique spécifique). Au-delà des labellisations étatiques, les enjeux de reconnaissance (des formations et établissements) portent aussi sur celles des champs professionnels visés et du milieu économique. La reconnaissance par les acteurs du secteur étant un levier essentiel pour la valeur perçues des formations proposées.

L'examen plus détaillé de la nature juridique des établissements privés choisis par nos diplômés, révèle une **légère prédominance des établissements à statut commercial (a priori à but lucratif) pour les diplômés de licence générale. Après une LP, la part de poursuite d'études dans le privé est plus importante avec une répartition équivalente entre structures associatives et commerciales.** L'entrée dans des établissements associatifs labellisés EESPIG par le MESR (incluant les instituts catholiques) reste cependant plus élevée après une licence générale (27 %) qu'après une LP (15 %). Les effectifs étant trop restreints en master, les pourcentages ne seront pas indiqués dans le graphique. Toutefois, la majorité d'entre eux s'est orientés vers une structure privée commerciale.

### Détail de la nature juridique des établissements privés



Par ailleurs, il apparaît que certains profils surreprésentent une inscription dans des établissements privés. Les caractéristiques sociales et de parcours scolaire antérieur favorisant l'intégration dans le privé sont présentées dans le tableau suivant pour les diplômés de bac+3.

Profils étudiants surreprésentés ou sous-représentés dans les établissements privés en formation bac+5			
<b>Diplômés de Licence Générale - 8 % dans le privé en moyenne</b>		<b>Diplômés de Licence Professionnelle -61 % dans le privé en moyenne</b>	
+ Nationalité étrangère (13 %)	- ASH (4,5 %)	+ Hommes (68 %)	- Bac G (53%) et bac S (47 %)
+ Titre étranger (13 % et bac ES (11 %)	- Mention TB (3,5 %)	+ Bac pro (100 %)	- Formation initiale (53 %)
+ de non titulaires d'une mention au bac (11 %)	- Parent 1 instit	+ IUT de Blois (79 %)	- Pharma
+ IAE (21 %)		+ Apprentissage (67 %)	
+ Parent 1 ou Parents 2 commerçant			
+ Régime Apprentissage en licence			

*Lecture : Parmi les diplômés de licence générale optant pour une poursuites d'études bac+5, 13 % des diplômés de nationalité étrangère s'inscrivent dans un établissement privé.*

Pour la **licence générale**, la **sur-représentation des étudiants internationaux dans le privé** pourrait s'expliquer par leur moindre sélection dans les masters publics et par le fait que ces derniers pourraient être ciblés par les structures privées. Ils peuvent également être plus familiers avec un système éducatif dominé par le secteur privé selon leur pays d'origine. De plus, la **présence accrue d'anciens étudiants en apprentissage dans le privé** montre un **premier lien avec le domaine disciplinaire du diplôme obtenu**. Le privé proposant la majorité de ses formations en apprentissage, les enjeux autour des contrats d'alternance et des réseaux professionnels des établissements jouent un rôle important. Les diplômés de l'IAE (science de gestion) sont d'ailleurs plus nombreux à s'inscrire dans le privé, l'offre étant plus développée dans ces disciplines. Enfin, La mention au bac apparaît comme un indicateur à la fois du profil social et surtout du niveau scolaire de l'étudiant.

**Les meilleurs étudiants de licence générale privilégient le public et semblent plus souvent acceptés dans les masters universitaires.** Il est à noter que la ségrégation sociale dans le système universitaire, déjà présente entre établissements (les établissements avec une population majoritairement favorisée participent moins à la massification de l'accès à l'enseignement supérieur\*), s'accroît au fil des études, les formations de master accueillant plus d'étudiants d'origine favorisée qu'en licence (Cf Harari-Kermadec, Avouac 2021). En plus d'un accès plus limité aux formations publiques *a fortiori* en master, les jeunes issus de classes moyennes voire populaires seraient une cible privilégiée des établissements privés (en dehors de grandes écoles élitiste) et plus sensibles à leur stratégie de communication (Van Zanten).

**Pour les diplômés de licence professionnelle inscrits dans le privé, la sur-représentation des hommes semble principalement liée à celle de l'IUT de Blois faiblement féminisé. Ces diplômés, issus des domaines tels que l'informatique, l'électronique, les télécommunications, le multimédia et la production industrielle, se tournent plus fréquemment vers des formations dans le privé.** Cette orientation pourrait être influencée par la situation géographique de l'IUT de Blois et la (faible ?) offre de formation publique dans ces secteurs sur le territoire. Les bacheliers professionnels, assez peu présents dans les diplômés de LP mais majoritairement inscrits à l'IUT de Blois, se sont tous tournés vers un établissement privé pour leur poursuite d'études bac+5. Enfin, contrairement aux diplômés de licence générale, la mention au bac n'apparaît pas ici comme discriminante pour les diplômés de LP, mais les bacheliers généraux restent sous-représentés dans le privé.

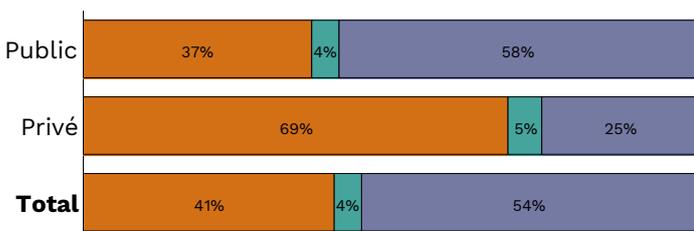
### DANS QUELS ETABLISSEMENTS PRIVÉS SE DIRIGENT LES DIPLOMÉS ?

Nous allons désormais nous intéresser à la mobilité liée à cette poursuite d'études et aux structures privées d'accueil de nos étudiants. Opter pour une inscription dans le privé implique souvent une plus grande mobilité puisque qu'elle va de pair avec un départ de l'université de Tours.

**Près de 6 diplômés sur 10 dans le privé poursuivent des études en dehors de la région Centre-Val de Loire contre 33% dans le public.** Cette différence s'explique notamment par la proportion significative de diplômés, en particulier de Licence générale, qui se réinscrivent en master à l'université de Tours. **En restreignant le périmètre aux seuls diplômés quittant l'université de Tours, 17 % des inscrits dans un établissement public restent en Centre-Val de Loire (donc en dehors de l'université de Tours) contre 31 % des inscrits dans un établissement privé.** Ainsi, les diplômés inscrits dans le public et quittant l'université de Tours partent aussi majoritairement de la région et même plus souvent que pour les personnes qui s'orientent dans le privé.

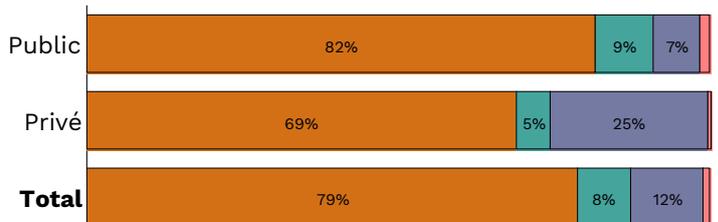
#### Mobilité régionale selon l'inscription dans le public ou le privé

Périmètre : Ensemble des diplômés en poursuite d'études



#### Mobilité régionale selon l'inscription dans le public ou le privé

Périmètre : Ensemble des diplômés en poursuites d'études en dehors de l'université de Tours



- Ailleurs en France
- CVDL hors 37
- 37
- Etranger

Lecture : 58 % des diplômés (L3, LP, M2) en poursuites d'études à bac+5 dans le public sont dans un établissement situé dans le 37 (dont université de Tours). En prenant en compte les diplômés sortant de notre université mais restant dans le public, 7 % poursuivent des études dans le 37.

En ce qui concerne le détail des mobilités géographiques dans des établissements privés, **certaines régions limitrophes comme l'Île-de-France (26 %), les Pays de la Loire (14 %) et la Nouvelle-Aquitaine (9 %) attirent particulièrement les diplômés, avec des campus situés dans des pôles urbains** comme Angers, Nantes, Le Mans, Bordeaux, Paris et Poitiers. Les établissements privés valorisent fortement dans leur communication la dimension "vie étudiante" et le positionnement de leurs campus dans des lieux attractifs. Les cartes ci-après présentent les parts de diplômés en poursuites d'études selon une orientation dans le secteur public ou privé.

\*Pour plus d'information sur ce sujet, consultez le compte rendu de la conférence : Accueillir les étudiantes et étudiants dans nos formations : file:///C:/Users/gatesoupe/Downloads/Focus\_confHHK\_9.10.24.pdf



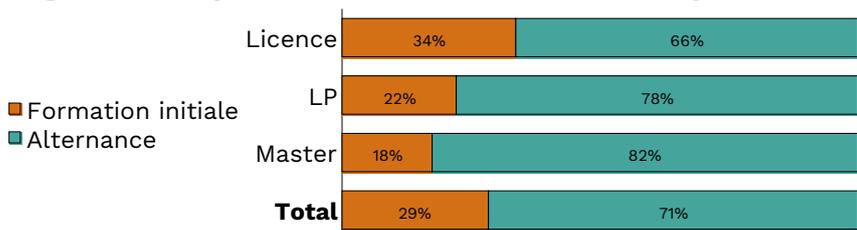
Après des premiers éléments statistiques se focalisant sur les établissements privés versus publics, entrons dans une vision par formation. Comme expliqué dans la première partie, les formations peuvent être reconnues ou non par le MESR. Le principal label est celui du "grade master" qui assure la même reconnaissance que le diplôme national. Il représente la plus haute garantie pour les formations dispensées par un établissement privé, accordée après un processus de vérification de la qualité de la formation. Une distinction se dessine alors au sein même des établissements privés en fonction des formations proposées. Pour rappel, un même établissement peut proposer des formations grade de master et d'autres non labellisées par le MESR. **Parmi les diplômés de licence générale inscrits dans le privé (7,5 % des poursuites d'études), nous estimons à un peu moins de 30 % les inscriptions dans une formation de "grade master". Cette proportion diminue pour les diplômés de LP (17 %) et de master (6 % avec des effectifs très restreints).** Les établissements identifiés comme EESPIG délivrent plus fréquemment un grade de master (82 % dans notre population et 7 % de formations visées par le MESR), ce qui est peu le cas des structures associatives ou commerciales non labellisées (6 % de grade de master).

Les autres formations peuvent détenir le label "formation visée par le MESR". Cela concerne peu d'étudiants (6 % des diplômés de master, aucun après une LP et 2,5 % après une licence générale). **La majorité des formations de bac+5 dans le privé sont finalement seulement inscrites au RNCP** (sans reconnaissance du MESR) et elles délivrent une certification professionnelle et non pas un diplôme. L'essor du privé s'accompagne donc d'une forme de devoisement de la certification professionnelle qui ciblait à l'origine des adultes en formation continue. Elle s'adresse désormais à un public de formation initiale. De plus, cette reconnaissance du Ministère du travail ne juge pas de la qualité pédagogique de la formation mais se concentre sur l'adéquation de la qualification professionnelle avec le marché de l'emploi. Enfin, certaines formations affichées comme bac+5 (nécessité de détenir un titre de niveau 6 ou une formation bac+3 pour y accéder) ne bénéficient d'aucune reconnaissance. Elles sont à la fois absentes du RNCP et n'ont pas de label du MESR (8,5 % d'étudiants concernés après une licence générale, 2 % après une LP et 6 % après un master).

### Reconnaissance des formations bac+5 au sein des établissements privés

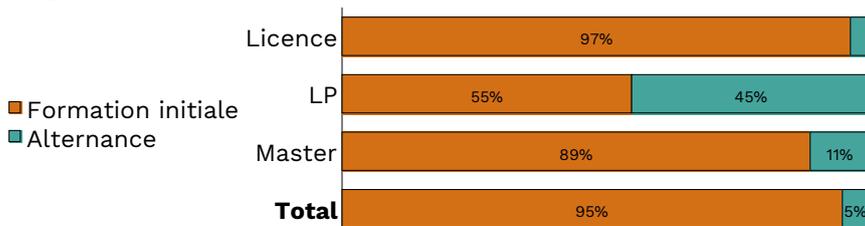


### Régime d'inscription des formations bac+5 dans le privé



Par ailleurs, la majorité des formations suivies dans les structures privées le sont sous le statut de l'alternance, avec 65 % des inscrits sous ce régime d'inscription après une licence générale et 82 % après une LP. Ces chiffres sont plus élevés que ceux observés dans le public où 3 % des diplômés de licence générale, 45 % de LP et 11 % de master suivent un master en alternance.

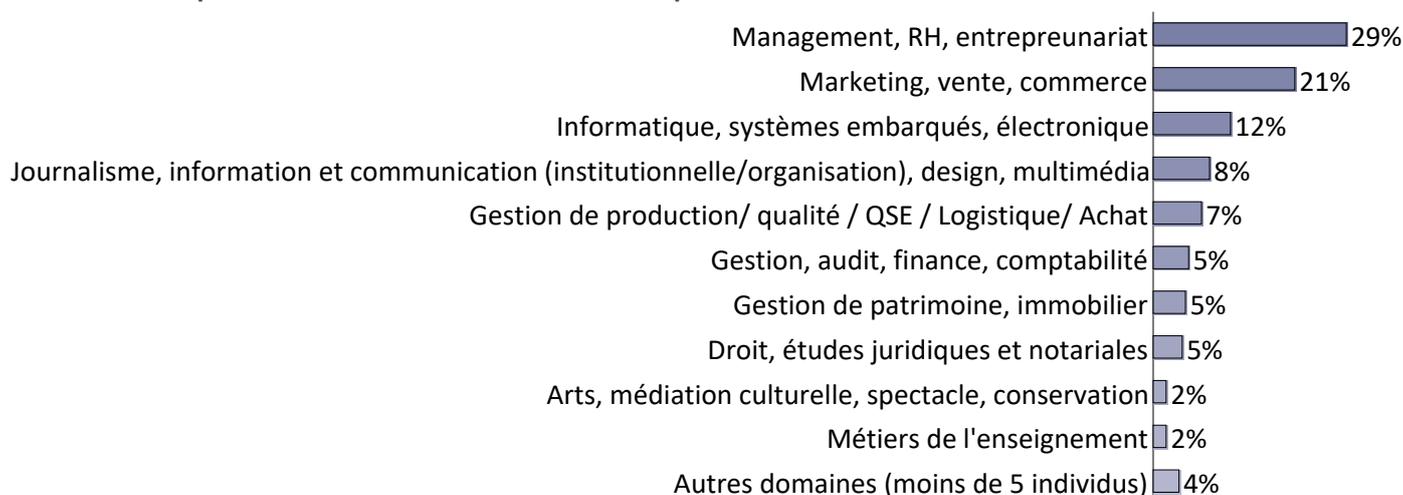
### Régime d'inscription des formations bac+5 dans le public



L'alternance s'inscrit pleinement dans la stratégie des écoles privées, permettant de transférer une partie, voire la totalité, des frais de scolarité sur l'employeur (qui reçoit lui-même des aides étatiques importantes). C'est aussi un argument de communication central pour ces écoles, qui mettent en avant la dimension professionnalisante de ces formations et une forte employabilité (Casta, 2015, Batsch 2023). Pour les étudiants en formation initiale, les frais d'inscription (entre 6 000 et 15 000 euros l'année bac+4 / ba+5 pour les établissements étudiés en région Centre-Val de Loire) restent à leur charge.

Comme vu précédemment, nos diplômés orientés dans une école privée entrent plus particulièrement dans certains domaines de formation. Le graphique suivant illustre la répartition des effectifs inscrits dans le privé selon les principaux secteurs disciplinaires étudiés. Ainsi, **près de 29 % des diplômés (LP, Licence ou Master) inscrits dans le privé se trouvent dans des formations en "Management, RH, entrepreneuriat", suivis de 20 % dans le domaine du "Marketing, vente, commerce", et un peu plus de 10 % dans le secteur "Informatique, systèmes embarqués, électronique".**

#### Domaines disciplinaires des formations bac+5 dans le privé



*Les disciplines ont été recodées selon les intitulés de formation et au besoin selon indications affichées sur les sites internet des établissements. A noter que les formations regroupées sous "gestion de production, qualité, QSE..." comportent souvent une forte dimension "Management".*

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude permet d'établir un premier bilan du poids du secteur privé dans l'orientation post-bac+3 vers des formations de type master (bac +5). Bien que ce poids soit relativement faible après une licence générale (8 %), il devient majoritaire pour les diplômés de LP en poursuites d'études (61 %). En revanche, les diplômés de master sont moins nombreux à reprendre une formation de même niveau, et 6 % d'entre eux choisissent le privé.

Le rapport d'information à l'Assemblée sur l'enseignement supérieur privé lucratif souligne la difficulté d'accès à des données exhaustives sur ce champ, certaines structures ne remontant aucune information au service statistique du MESR. Si des estimations statistiques sont réalisées, elles restent partielles (Descamps, Folset). En tout état de cause, la concurrence avec des formations universitaires est bien réelle, notamment dans certaines disciplines. Elle concerne en premier lieu l'accès à un bac+5 après l'obtention d'un niveau licence mais aussi des stratégies de spécialisation ou de professionnalisation en complément d'un autre master. Ainsi, l'essor de la privatisation de l'enseignement supérieur s'accompagne d'une extension du système marchand favorisant la porosité entre les sphères publiques et privées. Comme le note Casta, le développement des groupes privés *"reposerait moins sur un effacement de la puissance publique que sur la capacité des enseignements techniques et libres à mobiliser cette dernière pour servir des intérêts particuliers"*.

Par ailleurs, les diversités de niveaux de reconnaissance des établissements et des formations - relevant du MESR ou du Ministère du Travail - génèrent un environnement opaque, les nombreux processus d'accréditation ne reposant pas sur les mêmes critères. Il en découle de potentielles difficultés à se retrouver dans cette offre de formations qui nécessite un regard expert pour en comprendre les multiples enjeux. Dans ce contexte, les inégalités sociales pourraient s'accroître selon plusieurs axes : accès à des formations de qualité, compréhension de l'environnement, financement des études...

Les enjeux de qualité des formations et de lisibilité de l'offre ont été soulevés par le MESR et différentes parties prenantes (CGE, CDEFI, FESIC...). Une concertation d'un groupe de travail sur la régulation des formations du privé s'est tenue au MESR en mars 2024. Une simplification et une clarification sont appelées. Parmi les pistes envisagées figurent la création d'un label commun ou encore le recensement de toutes les formations sur une plateforme unique\*. Enfin, il faudra prêter attention aux conséquences de la diminution des aides à l'embauche de l'Etat pour les entreprises employant des contrats d'alternance. Elle est susceptible de freiner la croissance des effectifs dans le privé ou encore de développer en France le crédit étudiant.

À la suite de ce premier bilan statistique exploratoire, une enquête sur les processus d'orientation dans les formations privées sera menée. Il s'agira notamment de déterminer si le choix des étudiants concernés résulte principalement d'un refus en master universitaire ou d'une véritable volonté de s'éloigner de l'enseignement public.

\* Notons à ce jour que certains établissements proposant des formations post-bac sont déjà présents sur Parcousup (obligatoire pour l'apprentissage) tout en proposant des admissions hors parcousup. Par ailleurs, la plateforme "Parcours Privé" créée par la FNEP recense plus de 6 000 formations allant du post-bac à bac+5.

## Chiffres clés

- 83 % de nos diplômés de licence générale poursuivent des études, 34 % des diplômés de licence professionnelle et 21 % des diplômés de Master. La majorité des diplômés de bac+3 poursuivent une formation de type visant un bac+5 dans le privé ou le public (88 % des poursuivants après une licence générale et 79 % après une LP).
- À un niveau visé bac+5, 8 % des diplômés de licence générale s'inscrivent dans un établissement privé (associatif ou commercial), 61 % après une licence professionnelle et 16 % après un master.
- Les inscriptions dans le privé s'effectuent pour moitié dans des établissements associatifs ou consulaires et pour moitié dans des établissements enregistrés sous statut commercial (et donc à but lucratif). La part d'étudiants inscrits dans des établissements associatifs ou consulaires labellisés EESPIG par le MESR reste faible mais s'avère un peu plus importante pour les diplômés de licence générale par rapport aux diplômés de licence professionnelle.
- 31 % des étudiants orientés dans le privé le sont dans un établissement situé en région Centre-Val de Loire.
- Concernant les formations bac+5, 28 % des étudiants dans le privé suivent une formation labellisée "grade master" par le MESR après une licence générale, 17 % après une LP et 6 % après un master. Un large majorité d'étudiants en poursuites d'études dans le privé s'inscrivent donc dans des formations non-reconnues par le MESR mais enregistrées en tant que Titre professionnel de niveau 7 au RNCP.
- 65 % des diplômés de licence générale inscrits à N+1 dans le privé suivent leur formation en apprentissage et 82 % des diplômés de licence professionnelle.

## Glossaire

**CDEFI** : Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

**CGE** : Conférence des Grandes Écoles. Association rassemblant des Grandes écoles, entreprises et organismes membres.

**CTI** : Commission des Titres d'Ingénieur. Organisme indépendant en charge d'évaluer les écoles d'ingénieurs françaises (pour une accréditation, développement de la qualité et promouvoir le titre d'ingénieur).

**EESPIG** : Etablissement d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Général

**FESIC** : Fédération des établissements d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif

**FNEP** : Fédération nationale de l'enseignement supérieur privé

**Hcéres** : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Autorité publique indépendante en charge d'évaluer les structures de recherche et d'enseignement supérieur.

**RNCP** : Répertoire National des Certifications Professionnelles

## Bibliographie

- ALLOUCH Annabelle, ESPAGNO-ABADIE Delphine. Contester Parcoursup. Paris, Presses de Sciences po, 2024.
- AVOUAC Romain, HARARI-KARMADEC Hugo. L'université française, lieu de brassage ou de ségrégation sociale ? Mesure de la polarisation du système universitaire français (2007-2015). Economie et Statistique, 2021, pp. 63-84.
- BATSCH Laurent. Rapport sur l'enseignement supérieur privé en France. Fondation pour l'innovation politique, juin 2023.
- BLANCHARD Marianne. L'essor des écoles supérieures de commerce. Cas d'école de la privatisation de l'enseignement supérieur en France ?. Revue Savoir agir n°29, 2015, pp. 59-65
- CASTA Aurélien. L'enseignement supérieur à but lucratif en France à l'aune des porosités public/privé : un état des lieux. Revue Formation Emplois n°132, 2015, pp. 71-90.
- CHRETIEN Fleur. L'enseignement privé gagne du terrain dans le supérieur, Le Figaro Etudiant, mai 2023
- Mmes les députées DESCAMPS Béatrice, FOLSET Estelle. Conclusion des travaux de la mission d'information sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif, avril 2024
- GIBERT Anne-Françoise. Privatisée, marchandisée : l'école archipel, Dossier de veille de l'IFÉ n°137, mai 2021.
- OLLER Anne-Claudine, POTHET Jessica, VAN ZANTEN Agnès. Le cadrage "enchanté" des choix étudiants dans les salons de l'enseignement supérieur, Formation Emploi n° 155 2021, pp. 75-95.
- TRONCHET Guillaume. Universités et grandes écoles, perspectives historiques sur une singularité française. Regards croisés sur l'économie n°16, 2015, pp. 39-52.